

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° MEAE/ISABU/14/F/2023 -2024 POUR L'ACQUISITION DES MOTO TRICYCLES AVEC CHARRIOTS

Date de publication : le . 2 A./...9.../2023

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction Générale de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), lance un avis d'appel d'offres pour l'acquisition des moto tricycles avec charriots.

1.Objet

Le Présent marché concerne l'acquisition des moto tricycles avec charriots.

2. Allotissement

Les fournitures à acquérir sont constitués d'un seul lot.

3. Financement

Le présent marché est financé à 100% par le Budget Général de l'Etat, exercice 2023-2024.

4.Participation

La participation à ce marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

5. Garantie de soumission

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe. Le montant de la garantie de soumission est de deux cent mille francs burundais (200 000 FBU).

<u>NB</u>: L'absence ou la non-conformité de la garantie de soumission entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse des offres, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics du Burundi.

Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

Old 2

4

6. Consultation et acquisition du DAO

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures de service à la Direction Générale de l'ISABU (Service Approvisionnements) située à l'Avenue de la Cathédrale, Tél : 22 22 33 90. Il peut également être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement de 50 000 FBU libellé « Achat DAO N° MEAE/ISABU///F/2023-2024» sur le sous-compte de transit des recettes non fiscales ouvert à la BRB.

7.Dépôt et Ouverture des offres

8. Délai de livraison

Le délai d'exécution du marché est de trente (30) jours calendaires à partir de la date de notification définitive du marché.

9. Délai d'engagement

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant un délai de nonante (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Eclair cissements

Toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Fait à Bujumbura, le 15./. 69./2023

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ISABU,

Dr. Alfred NIYOKWISHIMIRA (MSc, PhD)

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE/I/PLEVAGE

Prof. Sanctus MRAGIRA

II. Prosper DODIKO

